



## Compte-rendu du Comité Technique Ministériel du 10 mai 2012

En préalable, la CFDT est intervenue avec la déclaration suivante :

L'actualité sociale et politique depuis notre dernier CTM a été riche. Les élections présidentielles ont rendu leur verdict. Il est sans appel ! Il a donné la victoire au candidat dont le slogan était : le changement c'est maintenant ! Nous entendons bien être particulièrement vigilants sur le changement attendu et y contribuer. Plus particulièrement sur les changements attendus en terme de politiques publiques, d'emplois et de budget, mais aussi celui qui consiste à respecter les corps intermédiaires qui, comme nous syndicalistes, participent à l'exercice de la démocratie.

Syndicalistes représentatifs par les suffrages recueillis lors des élections CTM, nous entendons bien participer et poursuivre dans la voie difficile des améliorations de l'organisation du dialogue social. Certes, nous ne sommes pas dans une situation aussi dramatique que certains secteurs et de leurs patrons voyous, mais nous ne sommes pas non plus satisfaits des conditions de son organisation. Vous le savez ! Nous l'avons dit et répété souvent dans cette instance avec quelques succès, mais il faut aller plus loin.

Nous sommes et restons bien conscients de la différence entre l'information, la concertation, le débat, la négociation, l'accord, la décision.

Vous connaissez notre attachement au développement de l'ensemble de ces aspects du dialogue social et au respect des formes et du fond. Plus particulièrement, nous souhaitons voir se développer ceux de la négociation et de l'accord : deux signes et critères d'une certaine vitalité du dialogue.

Aujourd'hui, avec vous même et vos services, nous rencontrons de réelles difficultés à progresser sur ces chemins (négociation et accords). Ainsi, lors de la présentation en février, de l'agenda social nous avons indiqué qu'il manquait justement de précisions, pour chacun des thèmes proposés, en ce qu'il relevait ou pas de l'une ou l'autre des facettes du dialogue social que nous souhaitons. Depuis plus rien !

Lors des mesures catégorielles, nous avons demandé l'ouverture d'une négociation sur les valeurs des ratios promus sur promouvables. Depuis, les Adjointes Administratives se sont mobilisés justement pour dénoncer les modifications de ces ratios, mais aussi les changements de modes de calculs de l'assiette des promouvables. Tout cela n'est pas des plus clairs et justifie notre demande précitée.

Au sein même de cette instance, nous avons insisté à plusieurs reprises sur le nécessaire calendrier des réunions CTM à produire, pour nous assurer toutes capacités de bonnes

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX** - **Expert :** Stéfane **Boutorine**

1

organisations dans nos travaux et dans la constitution de nos délégations. Trop souvent encore, nous relevons de la confusion dans les invitations en fonction des dossiers : élus en commissions administratives paritaires (CAP), organisations syndicales représentatives (du CTM). Nous souhaitons sortir de ces situations et clarifier les bons usages en matière de dialogue : qui et pourquoi ?

Clairement, que ce soit pour le CIGeM (corps interministériel à gestion ministérielle) des Attachés, pour la fusion des Ingénieurs, pour le nouvel espace statutaire de la catégorie B, pour les Inspecteurs du permis de conduire, les Adjoints Administratifs, les Dessinateurs, les Contractuels, et bien d'autres, les éléments de statuts relèvent bien du CTM. Il ne s'agit pas pour nous de dire que les élus en CAP doivent être ignorés, mais c'est bien aux organisations syndicales représentatives d'être invitées. Nous entendons bien finir par obtenir raison et respect des règles nouvelles.

Nous vous avons alerté sur les dégradations des conditions de travail de nombreux personnels, et les souffrances que ces situations infligent à certains. Nous vous signalons les plus criantes, les plus désespérées, sans doute aussi, et hélas, nous ne voyons pas toujours les effets de nos alertes et de nos signalements. Récemment encore, notre camarade Patrick Grosroyat (membre du comité central hygiène et sécurité et conditions de travail), a signalé un certain nombre de situations. A un moment, lorsque nous refaisons les mêmes constats, il devient urgent de rappeler à l'ordre et au respect des personnels la hiérarchie en cause. Le harcèlement est certes difficile à constituer, mais il y a un certain nombre de signes qui ne trompent pas !

Le CTM a des compétences, un rôle, et nous dénonçons les manquements répétés, comme la non présentation d'un certain nombre de circulaires. Par exemple, la circulaire du 8 février 2012 sur l'urbanisme justifie d'une présentation et d'une consultation en CTM. Elle parle, en page 3, de large concertation. Il en manque bien une : celle des représentations syndicales et de cette instance. Nous vous proposons de l'inscrire à un prochain CTM.

Nous tenons également à attirer votre attention sur un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre des recommandations de l'instruction sur l'organisation des services d'annonces de crues au plan local. Ces difficultés montrent bien combien nos demandes d'études d'impact étoffées se justifient, pour assurer aux « meilleures intentions » des réalisations plus conformes à l'esprit de dialogue, au respect des personnels et de nos partenaires que sont les collectivités, et à la nécessaire efficacité de ses services essentiels à la sécurité des populations. Le plus étoffé, en terme d'interventions diverses, est celui de la Dordogne mais ce n'est pas le seul ! Manifestement, il semble qu'en DREAL Aquitaine, la concertation et le dialogue ne sont pas à la hauteur des enjeux et des engagements des uns et des autres. Nous souhaiterions rapidement, dans un prochain CTM, un bilan de l'application des directives précitées et des difficultés rencontrées.

Enfin, nous tenons à attirer votre attention sur notre demande d'un suivi de nos questionnements, de nos interventions lorsque vous ne pouvez pas apporter de réponses en séance. A cet effet, nous vous avons remis un tableau, début février, pour vous faciliter le travail et nous assurer un meilleur suivi de nos préoccupations. Nous constatons, pour le regretter, le peu de cas qui est fait de nos interventions, de nos demandes. Je vous remets donc ce tableau de nouveau en espérant que le changement opère !

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX** - **Expert :** Stéphane **Boutorine**

2

Aux déclarations préalables, le Secrétaire Général du MEDDTL, JF. Monteils, a répondu qu'il était bien légitime à organiser le CTM, suite à l'élection présidentielle, et que cela lui permettait de nous préciser son calendrier immédiat. Il porte sur la construction du ministère, son périmètre, son organisation et son budget. Pour le reste, nous sommes rassurés : il a pris note !

Sur les C administratifs, après notre rappel pour lui indiquer que tous les corps de catégorie C (Dessinateurs, corps de l'environnement,...) étaient concernés par l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon, et que l'administration devait assurer dans les meilleurs délais les décisions adéquates, le président du CTM indique son intérêt pour ces questions, comme sur tout le reste.

### **Point N°1 : Approbation des deux derniers PV reportée**

### **Point N°2 : projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois du MEDDTL**

La CFDT rappelle sa position négative sur la grille indiciaire intermédiaire concernant les IPCSR (Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière), position que nous vous avons déjà rappelée lors du groupe d'échange du 25 avril 2012. Elle s'interroge sur le bien-fondé d'une grille à « demi-tarif » pour les IPCSR alors que le décret coquille prévoyait une intégration dans le NES pour tous les corps. La CFDT s'interroge sur les raisons et les motivations qui vous conduisent à traiter les IPCSR de façon moins équitable que les autres corps des ministères.

De plus, nous n'avons aucune garantie sur le caractère provisoire de cette mesure et de l'intégration dans le NES au 1er janvier 2013. Nous regrettons également la faible qualité de l'étude d'impact qui ne donne aucun renseignement sur le nombre d'agents concernés. Dans un deuxième temps, la CFDT souhaite que tous les documents et travaux traités en CCER (Comité Consultatif d'Education Routière) avec la DSCR (Direction de la Sécurité et la Circulation Routière) - CCER dont nous contestons la légitimité - soient vus en CTM.

Les 6 et 8 mai 2012, l'administration a publié les arrêtés du 20 avril et 23 avril concernant les nouvelles modalités du permis de conduire ! Bien que techniques, ces modifications apporteront des modifications dans la journée de travail des IPCSR. Nous en regrettons également l'externalisation vers le privé de certaines épreuves.

Nous vous informons que la CFDT contestera par tous moyens ces textes. Elle souhaite également la fin de la double tutelle ministérielle et le maintien des IPCSR dans ce Ministère ! La CFDT a insisté sur le caractère illégitime du CCER. Par ailleurs, la CFDT s'interroge sur les motivations de syndicats qui choisissent d'accompagner l'administration avec des grilles indiciaires au rabais !

**Vote du texte: UNSA Pour, FO Pour, CFDT s'abstient et CGT/FSU Contre.**

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX** - **Expert :** Stéfane **Boutorine**

3

### **Point N° 3 – projet de décret relatif aux conditions de désignation des représentants du personnel, interlocuteurs du directeur général de VNF (Voies Navigables de France)**

La CFDT a profité de la présence du SG du MEDDTL pour lui faire part des dysfonctionnements du comité de suivi de VNF et également du futur CEREMA (Centre d'Expertise et de Recherche sur l'Environnement, les Mobilités et l'Aménagement). La CFDT a signé des protocoles d'accords avec la Ministre, avec un comité de suivi pour leurs mises en œuvre. Nous dénonçons l'incapacité de l'administration à mener des négociations qui conduisent aujourd'hui à une impasse. Nous sommes toujours sans cartographie des emplois pour VNF, laquelle doit aboutir à un accord avec les Syndicats.

Fort de ce constat, et à moins d'une évolution des pratiques de l'administration, la CFDT revendique la présence d'un exécutif politique au sein de ces comités de suivi. Elle demandera au prochain ministre la présence d'un membre du cabinet. L'UNSA rejoint notre position.

Sur ce projet de décret, l'administration n'a pas retenu la proposition de la CFDT de pondérer la représentativité sur la base de la seule partie des effectifs des DDT (Direction Départementale des Territoires) réellement affectés à VNF. En effet, la CFDT conteste le socle de calcul qui prend l'ensemble des votes exprimés en DDT mixte (exemple : DDT 44) et propose le calcul au prorata, prenant en compte les voix proportionnellement au nombre d'agents concernés.

De plus, la CFDT a demandé que la période transitoire soit la plus courte possible et que les élections prévues soient organisées rapidement afin d'asseoir la représentativité réelle des syndicats au sein du futur établissement public VNF.

**Vote du texte** : CGT/FSU et UNSA : Pour ; CFDT : Abstention ; FO : Ne participe pas au vote (NPPPV).

### **Point N°4 – Projet de décret relatif aux conditions de fonctionnement à titre transitoire du conseil d'administration de VNF**

Suite à la parution de la loi du 24 janvier 2012 relative à la création de l'établissement public VNF, ce projet de décret vise les dispositions transitoires qui prévoient que dans l'attente des élections des représentants du personnel au conseil d'administration de l'établissement, les RP des services de l'Etat transférés seront désignés par décret sur proposition des organisations syndicales représentatives (cf. point précédent).

**Trois amendements CGT, soutenus par la CFDT et l'UNSA, ont été soumis aux votes.** Ceux relatifs à l'augmentation du nombre de représentants du personnel ont été refusés par l'administration. Seul le troisième, sur les conditions d'inscription d'un point à l'ordre du jour au CA par la RP a été retenu. Votes des amendements : CGT/FSU, CFDT, UNSA : Pour, et FO : NPPV

Vote du texte amendé : CGT/FSU et FO : Contre ; CFDT et UNSA : Pour

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX** - **Expert** : Stéfane **Boutorine**

4

## **Point N°5 : Projet de décret portant extension du bénéfice de l'action sociale interministérielle aux agents publics de VNF**

La question s'est posée de retirer ce point de l'ordre du jour compte tenu la sortie récente d'un texte qui semble couvrir l'action sociale pour l'ensemble des agents publics. Par précaution, le texte a été soumis au vote avec un amendement CGT, soutenu par la CFDT et l'UNSA introduisant à l'article 1 «*et les agents non titulaires de droit public...* ».

Vote du texte amendé :CFDT, UNSA et CGT/FSU : Pour ; FO : NPPPV.

---

**Vos titulaires CFDT:**Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX** - **Expert :** Stéphane **Boutorine**

5

---

FGTE-UFETAM CFDT

30 passage de l'Arche -

92055 La Défense cedex

✉ [cfdt.syndicat@i-carre.net](mailto:cfdt.syndicat@i-carre.net)

☎ 01 40 81 24 00

📄 01 40 81 24 05

[www.cfdt-ufetam.org](http://www.cfdt-ufetam.org)